

2,80 € Première édition. N° 13663

MERCREDI 18 JUIN 2025

www.liberation.fr



**ENQUÊTE**  
**Où se cachent  
les bijoux de  
Rachida Dati ?**

PAGES 12-13



LES FILMS DE PIERRE

**CANET  
ET CAMPILLO**  
**«Enzo» : lui émoi**

PAGES 20-21

**#METOO POLICE**

**«C'EST COMME SI  
J'AVAIS ÉTÉ VIOLEÉE  
UNE DEUXIÈME FOIS»**

Venues porter plainte,  
convoquées ou placées  
en garde à vue, elles ont été  
victimes de violences  
sexuelles commises par des  
policiers ou des gendarmes.  
Plusieurs femmes témoignent  
auprès de «Libération».

PAGES 2-5

PHOTOS CYRIL ZANNETTI/CIVI VU

**Libération**

M 00135 - 618 - F: 2,80 €

IMPRIMÉ EN FRANCE / PRINTED IN FRANCE Belgique 2,80 €, DOM 3,60 €, Espagne 3,30 €, Grèce 3,30 €, Luxembourg 2,80 €, Maroc 30 Dh, Portugal (continental) 3,70 €, Suisse 3,70 CHF.

Par

**FABIEN LEBOUCCQ**  
et **MARLÈNE THOMAS**  
**DECREEUFOND**

«Pourquoi ce policier m'envoie une photo de lui nu? Est-ce que c'est ma faute?» A la barre du tribunal, Joanna N. s'effondre. On est en février 2025, la jeune femme témoigne contre le fonctionnaire affecté au commissariat du XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris où elle s'est présentée quelques mois auparavant. Elle venait porter plainte pour le viol qu'elle avait subi plus tôt dans la journée. Un policier qu'elle n'a jamais rencontré a piégé son numéro de téléphone dans un PV et l'a contactée dès le lendemain. Au départ sous un prétexte professionnel. Puis l'agent a dévié sur un autre terrain avec celle qui a l'âge de sa fille, 22 ans, demandant à l'apprentie coiffeuse de lui couper les cheveux. Et il a fini par lui envoyer une photo de lui dénudé, pubis apparent. Aux enquêteurs de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), Joanna N. a déclaré : «C'est comme si j'avais été violée une deuxième fois.»

En France, les violences commises par des policiers et des gendarmes envers des femmes plaignantes, témoins ou mises en cause, sont un continent caché au croisement des dominations masculine et policière. Enquêtant en parallèle de *Libé* sur ce sujet, le media *Disclose* a recensé 429 victimes de violences sexuelles infligées par des forces de l'ordre depuis 2012 – un chiffre a priori doublement sous-estimé, tant les violences sexuelles et les violences policières sont habituellement sous-déclarées par les personnes qui les subissent. Parmi ces victimes, 57 sont des plaignantes et 75 des mises en cause dans des procédures judiciaires. A partir d'entretiens avec six d'entre elles, plusieurs avocats, et des documents judiciaires inédits, *Libération* dessine les grandes lignes de ce phénomène : un continuum de violences qui mène du harcèlement sexuel jusqu'au viol, parfois à plusieurs reprises ou sur plusieurs victimes. Presque toujours, ces comportements visent des femmes en situation de fragilité (dans trois cas sur quatre selon *Disclose*). Souvent, elles étaient venues déposer plainte pour violences intrafamiliales ou conjugales (près de deux tiers des 57 plaignantes). De plus, il n'est pas rare que ces agents aient en parallèle sévi, ou été accusés de sévir, dans leur vie privée ou envers leurs collègues féminines.

## Chapitre I : autorité

Devant le tribunal correctionnel de Paris en février, Sylvain Duparcq est contrit : «Avec du recul, je me rends compte que c'est une énorme bêtise. Je tiens à lui présenter des excuses», déclare-t-il à l'attention de Joanna N. Celui qui revendique trente ans dans la police est alors jugé pour plusieurs affaires, et fina-

lement condamné à deux ans de prison avec sursis. Dans le dossier de Joanna N., seul le détournement de fichiers a été retenu. Aujourd'hui, elle s'interroge : «Pourquoi la justice ne l'a condamné qu'à cinq ans d'interdiction d'exercer la profession de policier?» Ni le fonctionnaire ni son avocate n'ont souhaité répondre à nos questions. Des messages à caractère sexuel non désirés, c'est aussi ce que rapporte Taous (1) à un commandant d'Épinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis). En septembre 2021, elle obtient un rendez-vous avec un commissaire pour évoquer les accusations mutuelles de violences conjugales avec le père de sa fille (avec qui elle est en instance de divorce). L'officier Thierry Beuzart est présent lors de l'entretien, au cours duquel Taous parle de son autisme. Le lendemain, il l'appelle, multiplie les textos, dont certains ont été publiés par Streetpress. Elle y répond : «Elle lui avait fait partie de son manque de confiance en l'être humain et en la justice, mais en tant que représentant de l'institution, elle pensait qu'il pourrait apporter des réponses à ses questions», écrit l'IGPN dans sa synthèse de l'enquête, consultée par *Libération*. *Puis les messages de son interlocuteur avaient commencé à être plus explicites sur ses intentions*

*d'obtenir des faveurs sexuelles.»*

Malgré l'opposition de Taous, dont l'autisme brouille parfois la compréhension des intentions du policier, il poursuit, jusqu'à lui demander de se masturber. Sans manquer de lui rappeler : «A mon niveau, je peux tout faire, je suis officier de police judiciaire.» L'IGPN qualifie le comportement de l'officier de «manipulation», de «stratagème». Thierry Beuzart reconnaît devant les enquêteurs «qu'il avait pu se montrer insistant envers [Taous] et lui imposer des mots et des propos qu'elle ne souhaitait pas entendre et qui avaient pu l'affecter». Le commandant est condamné en novembre 2022 par le tribunal correctionnel de Bobigny pour «harcèlement sexuel par une personne abusant de l'autorité que lui confère sa fonction» à six mois de prison avec sursis, mais sans interdiction d'exercer.

fants. Sur appel de son aînée, réfugiée chez une voisine, des policiers

interviennent après que son mari, ivre, est parti à la poursuite d'adolescents munis d'un couteau. Tandis que sa collègue prend en charge les enfants, Grégory Caron, gardien de la paix de 27 ans, invite Valentine, effondrée, à se rendre dans sa chambre. «Je pensais qu'il allait m'aider.»

Sous prétexte de vérifier qu'elle n'a pas été frappée par son mari, il lui ordonne d'enlever son haut, décrit cette femme d'aujourd'hui 37 ans. «Il a profité du fait que je ne parlais pas très bien français et de la situation dans laquelle j'étais. Je pleurais pour ma fille aînée que je ne trouvais pas, mon mari avait tout cassé dans l'appartement... Il réclame qu'elle enlève son soutien-gorge, sort cha

soit sein du bonnet en commentant «impeccable», puis lui fait retirer son pantalon et sa culotte. Le souffle court, elle lâche : «J'aimais je n'aurais pensé qu'un policier pouvait faire ça.» Ces violences l'ont poussée à rentrer au Kosovo à l'été 2024. «J'ai peur de vivre en France. C'est un cauchemar, je ne fais plus confiance à personne.» Une deuxième plaignante, de nationalité roumaine, ne parlant pas français, a témoigné dans le cadre d'une plainte d'un mode opératoire similaire. En

août 2024, Grégory Caron, intervenu

chez elle sous prétexte de chercher

un squat, l'a enfermée dans la salle

de bains avant de lui demander de

soulever sa jupe. Reconnu coupable

d'agression sexuelle et de violence

pour ces deux faits, le gardien de la

paix a été condamné à quatre ans

d'emprisonnement dont deux ferme

en octobre. Une peine réduite en

appel à un an ferme en février. Tou

jours en détention provisoire, Gré

gorry Caron a formé un porvoi en

cassation. Depuis, le vingtaine a

été mis en examen pour les viols de

deux travailleuses du sexe, là encore

étrangères. «Il n'y a aucune décision

de culpabilité définitive le concer

nant. Il conteste, depuis l'origine,

l'ensemble des faits qu'il est suspecté

d'avoir commis», réagit son avocat,

Mourad Benkoussa.

La vulnérabilité des femmes face aux agents est d'autant plus grande quand elles sont mises en cause. En janvier 2022, Laura (1) est convoquée à la gendarmerie de Rives-en-Seine (Seine-Maritime) pour une conduite sans permis. Le gendarme l'informe qu'il passera chez elle plus tard, pour des examens complémentaires. Cette femme de 40 ans, alors sous antidépresseur, habite seule. Frédéric Darin débarque à son domicile muni de

kits de prélevement ADN. Ganté, il

lui impose une palpation mammaire,

puis plusieurs pénétrations,

en lui faisant croire à un prélevement vaginal, relate l'arrêt de con

damnation. Soulignant son «stratagème pour mettre la victime en confiance», grâce aux kits ADN et à

la présentation de son écuillon lors

que Laura l'a questionné sur son

habilitation à procéder à ces exam

mens, la cour criminelle de Seine-

Maritime l'a condamnée à douze ans

de réclusion criminelle pour viol

agravé.

Les mis en cause se servent souvent de la confiance de citoyennes dans les forces de l'ordre. Et dans le même temps, la brisent. Yeux embués derrière des lunettes de soleil noires, Angélique aurait aujourd'hui du mal à pousser la porte d'un commissariat pour porter plainte. Sur le balcon de son appa

tement varois, elle prend une grande inspiration. «Ce serait en

core trop traumatisant d'être en

contact avec eux. J'ai totalement perdu confiance quand, durant le procès, j'ai vu ses collègues venir té

moigner leur soutien.» Son agres

seur, le policier toulonnais Claude

Mardi, a été condamné en 2021 à

douze ans de réclusion criminelle

pour viols aggravés et harcèlement

sexuel par la cour d'assises du Var.

Au moment des faits, Angélique

était détenue dans les geôles du tri

bal en attente d'une comparution immédiate pour es

croquerie. Mais en raison de ses an

tecdéents judiciaires, on lui an

nonce son placement en détention

provisoire, le temps de préparer sa

défense. Angélique s'effondre. Elle

demande à Claude Mardi de télé

phoner à sa fille de 13 ans pour la

rassurer. Il finit par lui dire, alors

que ses collègues ne sont plus là :

«Oui, mais il faut que je te sorte.»

Passant sa main sur ses longs che

# #Metoo Police Des violences sexuelles qui font système

ENQUÊTE

Plusieurs femmes, plaignantes ou mises en cause dans des enquêtes, racontent à «Libération» les violences sexuelles qu'elles ont subies de la part de gendarmes et policiers dans le cadre de leurs fonctions.



Joanna N. a reçu un nude d'un policier. PHOTO CYRIL ZANNETTACCI, VU

veux bruns retenus en chignon, la femme de 43 ans semble encore bloquée dans ce palais de justice. Elle décrit avec précision chaque couloir et ces toilettes dans lesquelles il la fait entrer. Celles des policiers. Trois marches, un lavabo, deux sanitaires. «*Il a commencé à me toucher. J'ai dit "non, je suis désolee, je suis sale, j'ai passé la nuit en garde à vue". Il m'a dit "bon alors, tu me suces".*» Il lui impose une fellation. «*Il m'a ensuite laissée appeler ma fille.*» Plus tard en prison, un psychiatre et la directrice aident Angélique à qualifier les faits et à rédiger sa plainte.

**«Il a profité du fait que je ne parle pas très bien français et de la situation dans laquelle j'étais [...]. Jamais je n'aurais pensé qu'un policier pouvait faire ça.»**

Valentina  
37 ans

### Chapitre III : sérialité

Comme nombre de victimes de policiers ou gendarmes, Angélique décrit cette difficulté dédoublée à demander justice, entremêlée à cette crainte, elle aussi démultipliée, de ne pas être crue. «*Combien de fois j'ai failli abandonner? Je savais que c'était toute une institution à laquelle je m'attaquais. Si je n'avais pas eu mon avocate, M<sup>e</sup> Mbarek, et la dame de l'IGPN qui me confortait dans le fait de continuer, j'aurais renoncé,*» s'indigne-t-elle.

Ce viol l'a brisée. Combative, Angélique se relève seulement d'une profonde dépression, a arrêté les médicaments, s'éloigne des stupéfiants. «*Je ne pouvais plus sentir le souffle d'un homme à côté de moi. J'enchaînais les tentatives de suicide, les hospitalisations en psychiatrie. Ma fille a voulu aller vivre avec son père. Je n'étais plus la maman qu'elle méritait.*» Durant quatre ans, elle ne l'a pas vue. Comme nombre d'affaires de violences sexuelles policières, celle-ci revêt un caractère sériel. Une femme trans a aussi été victime d'un viol commis par Claude Mardi dans les geôles en 2018. **Suite page 4**

## EDITORIAL

Par  
**HAMDAM  
MOSTAFAVI**

## Prise de conscience

Deux fois victimes. Les femmes qui ont parlé à *Libération* lors de l'enquête que nous publions aujourd'hui sont souvent des plaignantes pour des violences conjugales, parfois sans-papiers, en difficulté sociale.

Dans des situations qui font que pousser la porte du commissariat ou de la gendarmerie demande un effort majeur. Et c'est là, dans ces lieux censés les protéger, que ces femmes ont subi des agressions par un représentant de la force publique. Toutes racontent des histoires similaires, un schéma qui se reproduit : la faiblesse d'une victime exploitée par un représentant des forces de l'ordre. Toutes font évidemment état de leur sidération, d'une confiance irrémédiablement brisée dans les institutions républicaines.

Car quand la loi fait défaut, vers qui se tourner ? Ces comportements hors la loi commis à l'abri de l'uniforme sont suffisamment systématiques au sein de l'institution pour ne pas les ramener à de simples incidents isolés. Le parcours des agents mis en cause interroge : souvent, leurs antécédents «problématiques» étaient connus, que ce soit dans leur vie privée ou dans leurs comportements avec leurs collègues et des plaignantes. Dans des institutions qui restent encore trop masculines, entretenant une culture de l'impunité, la remise en question reste faible, voire inexistante.

La sensibilisation aux féminicides et la formation des agents ont sans doute amélioré les choses. Mais de manière clairement insuffisante. L'heure est à la prise de conscience, et à l'action. Là où la police a fait défaut, c'est aujourd'hui à la justice de remettre de l'ordre. Ces cas nous rappellent surtout, puisque ces violences contre les femmes s'exercent à l'abri de lieux censés les protéger, que ce fléau est malheureusement enraciné dans la société. ♦

**Suite de la page 3** Trois autres femmes ont également subi du harcèlement sexuel au tribunal entre 2014 et 2018. «Il est policier mais c'est une affaire [de violences sexuelles] comme une autre», balaye son avocat, Valentin Loret. Toujours en attente d'une date d'audience, six victimes accusent Stéphane R., un policier toulousain démis de ses fonctions depuis sa mise en examen, en 2019, pour viols et agressions sexuelles aggravés entre 2017 et 2018. «Quasiment toutes étaient venues déposer une plainte en lien avec des violences conjugales. Toutes étaient en situation de faiblesse, se sont mises à pleurer en raison des faits rapportés. Il se levait de son bureau, les enlaçait. Il les embrassait, souvent exhibait son sexe. Concernant ma cliente, il lui a tenu la tête pour l'amener vers son sexe», retrace Emmanuelle Franck, avocate avec Alexandre Martin de l'une des parties civiles. Seule une victime a déposé plainte. Elle l'accuse de l'avoir violée au domicile de la belle-fille du policier, où il l'avait attriée par la promesse d'y trouver un emploi. Les cinq autres femmes ont été retrouvées dans le cadre de l'enquête de l'IGPN. «Il a fallu aller les chercher, les convaincre. Toutes se sont dit que c'était un policier, que ça ne servait à rien de déposer plainte, que personne ne les croirait. S'il n'y avait eu qu'une victime, l'affaire aurait été sans aucun doute classée», ajoute l'avocate. Le conseil de Stéphane R., Laurent Bouquet, assure que son client «conviert que sur le plan disciplinaire, son comportement n'était pas adapté, mais il considère avoir obtenu ces relations de manière consentie». Et d'appuyer: «Il n'est pas allé vers la commission d'infraction en sachant délibérément qu'il commettait des agressions sexuelles, voire des viols. Ce n'est pas un prédateur sexuel.»

La sérialité, c'est aussi ce qui ressort des faits reprochés à Laurent D., policier d'Angers mis en accusation devant la cour d'assises du Maine-et-Loire mais décédé avant son procès. L'intéressé, dont l'avocat ne nous a pas répondu, était «mis en cause par dix femmes qui ne se connaissaient pas et qui toutes ont connu le mis en examen dans le cadre de l'exercice de sa profession de policier, soit comme plaignantes, soit comme mises en cause. La plupart des femmes étaient étrangères ou d'origine étrangère», résume l'arrêt de la cour d'appel d'Angers confirmant son renvoi, notamment pour les faits de harcèlement envers six femmes, et de viol envers une autre – tous aggravés par sa fonction de policier.

Comme Stéphane R., Laurent D. a défendu une autre version, faite de relations consenties et de séduction. «J'avais des envies de rapports sexuels. Le fait de me retrouver dans un bureau avec une femme, j'ai eu envie de les draguer [...] et de voir s'il y avait moyen d'aller plus loin avec elles», a précisé le policier durant l'instruction, tout en niant avoir abusé de la fragilité de celles qui l'accusent: «Je suis quelqu'un qui ne se trouve pas beau physiquement et dans mon esprit, l'éducation des

femmes étrangères est moins basée sur la physique.»

Fatima E. était l'une des parties civiles dans l'instruction visant Laurent D. La première fois qu'elle le rencontre, en août 2018, elle vit dans un hôtel où elle a été placée avec sa fille pour fuir son mari violent. Laurent D. s'y rend, seul et sans uniforme, hors de tout cadre judiciaire. «Tout au long de notre conversation, il m'a scrutée de haut en bas avec un léger sourire, je me sentais trop mal. Il me posait des questions personnelles, mais rien sur l'enquête», raconte Fatima E. Elle est alors tirailleuse: pour la première fois, un policier est bienveillant, contrairement à ceux qui ont refusé ses plaintes pour violences conjugales. Laurent D. suit son dossier, auditionne ses proches et invite la jeune mère à plusieurs reprises au commissariat, puisqu'elle refuse ses rendez-vous à l'extérieur. Fatima E. comprend l'ampleur du problème quand le supérieur de Laurent D. la convoque, en expliquant qu'il a des soupçons de «faits de harcèlement sexuels susceptibles [de lui] d'être imputés», résume l'ordonnance. Plusieurs évoquent des contacts non désirés, des blagues à caractère sexuel et la diffusion de porno sur le lieu de travail – des comportements pouvant être qualifiés pénalement de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle. Cette description vaut peu ou prou aussi pour Jean-Pierre D., qu'Armandina Bakutu Pena accuse de viols – le policier ayant par ailleurs déjà été condamné pour des faits d'exhibition commis hors service.

L'enquête de l'IGPN dans le dossier de Taous, concernant le commandant d'Épinay-sur-Seine, était ce phénomène d'apparente continuité: elle exhume une précédente procédure judiciaire, classée sans suite. En 2012, une lettre anonyme d'une personne se présentant comme stagiaire accusait Thierry Beuzart de lui avoir envoyé des «textos intimes, voire à caractère sexuel sur son téléphone», écrivent les enquêteurs. L'intéressé récusait le comportement que lui prétendent plusieurs jeunes gardiens de la paix, selon qui «le capitaine Beuzart tentait de séduire régulièrement de jeunes policières en leur adressant des textos équivoques et en adoptant à leur égard des attitudes de même nature», résume l'IGPN.

## Chapitre IV : continuité

Du cadre professionnel à la sphère intime, les parcours de ces agents dessinent, pour un certain nombre d'entre eux, une continuité de violences. Ainsi, Laurent D. avait la réputation d'être un «courreur de jupons avec les civiles, plaignantes et [mises en causes], et aussi bien avec les collègues», témoigne dans l'enquête une policière le connaissant

«Combien de fois j'ai failli abandonner? Je savais que c'était toute une institution à laquelle je m'attaquais.»

Angélique  
43 ans

depuis 2004. Cela s'est poursuivi lorsqu'il a changé de commissariat, à en croire «les collègues féminines de Laurent D. [qui] décrivent des comportements inadaptés de sa part envers la gent féminine et lui reprochaient des propos grossiers et orduriers», résume l'ordonnance. Plusieurs évoquent des contacts non désirés, des blagues à caractère sexuel et la diffusion de porno sur le lieu de travail – des comportements pouvant être qualifiés pénalement de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle. Cette description vaut peu ou prou aussi pour Jean-Pierre D., qu'Armandina Bakutu Pena accuse de viols – le policier ayant par ailleurs déjà été condamné pour des faits d'exhibition commis hors service.

## Chapitre V : omerta

L'attitude des supérieurs vis-à-vis de ces comportements semble déterminante pour y mettre un terme. Dans les années 2010, Thierry Beuzart bénéficie de la confiance de son commissaire; mais celui de 2022 incite Taous à porter plainte, ce qu'elle a fait. Dans l'affaire de Laurent D., même constat. Son supérieur direct, Christophe B., contribue à faire émerger l'affaire, mais a dû pour cela contourner le commissaire au-dessus de lui, ce dernier s'étant d'abord contenté d'adresser un avertissement verbal à l'agent mis en cause par une association d'aide aux victimes. «Interrogé sur les faits objets de l'information judiciaire, Christophe B. faisait état de plusieurs difficultés rencontrées, au premier rang desquelles l'inertie de sa hiérarchie», lit-on dans l'ordonnance du juge.

Contacté par Libération, le ministère de l'Intérieur n'a pas indiqué les mesures éventuellement prises pour chacun des cas évoqués dans cet article. Mais transmet les données suivantes: «Dix-huit dossiers de violences sexuelles commises par des policiers» ont été recensés (et ont donné lieu à des sanctions) depuis 2021, dont dix ont mené à l'exclusion des fonctionnaires. Des chiffres sans commune mesure avec ceux de la gendarmerie: «Sur les trois dernières années, 223 sanctions disciplinaires ont été prononcées en gendarmerie pour des faits de VSS allant de jours d'arrêts à des résiliations de contrats-radiations.» Dans sa réponse écrite, le ministère de l'Intérieur n'apporte pas de réponse unique pour la police et la gendarmerie, mais relaie les discours volontaristes des deux institutions: systématisme (allégé) des enquêtes administratives quand des soupçons ou des signalements apparaissent, «l'importance» de la déontologie dans les formations des policiers et gendarmes, et centralité

du rôle des «managers» ou de la «chaîne hiérarchique» pour prévenir ces comportements.

En creux, c'est la culture d'une institution masculine à outrance qui se dessine. Du «courreur de jupons» Laurent D., un collègue retraité dit qu'il a un «humour agricole». Une collègue parle, le concernant de blagues «sales» ou «lourdes», tout en précisant aux enquêteurs qu'«elles n'étaient pas spécifiques à ce métier» – elle finira par le gifler pour avoir mimé derrière elle un acte sexuel. De Claude Mardi, l'agresseur d'Angélique, plusieurs collègues affirment que c'est un «policier exemplaire». Le phénomène est objectivé par plusieurs études scientifiques du monde anglophone. «La culture professionnelle, le sexisme et la hiérarchie organisationnelle majoritairement masculine de l'organisation policière favorisent la discrimination sexuelle, le harcèlement et la violence envers les femmes», relèvent les auteurs américains d'une publication de 2022 portant sur près de 700 cas de violences policières sexuelles aux Etats-Unis. Ils concluent que «ce travail offre des occasions faciles de commettre des crimes sexuels», notamment lors de contrôles routiers, ou auprès de publics fragiles (comme les enfants ou les travailleuses du sexe). Un panel moins large de faits mène des scientifiques britanniques aux mêmes conclusions dans une étude de 2020: «Sur les 155 cas recensés, le type d'incident le plus courant, dans près d'un tiers des cas, impliquait des relations sexuelles avec des victimes, des témoins et des personnes vulnérables. Notamment envers des victimes de violences domestiques, de viols et d'agressions sexuelles [...]. Dans un quart des cas, le policier impliqué était en relation avec plus d'une victime. La deuxième catégorie la plus importante est celle des incidents impliquant un comportement sexuel à l'égard de collègues.»

Joanna N., la plaignante qui a reçu un «nude» sans l'avoir sollicité de la part d'un policier ayant pris son numéro dans une procédure, dit avoir remonté la pente. Mais elle garde des traumatismes: elle a peur qu'on recueille ses données personnelles, et observe «un stress constant» quand elle voit des uniformes. A bientôt 23 ans, la jeune femme évite de sortir, et fait tout pour ne pas avoir à se retrouver face à la police. Même chose pour Fatima E., qui «pense tout le temps à ce qui s'est passé», et a dû quitter son métier de chauffeuse de bus à cause de ses crises d'angoisse. Mais toutes appellent à se lever: «Personne n'est seul. Faut pas avoir honte. Faut se faire entendre. Faut se battre», dit Joanna N. Taous confirme: «J'y suis allée avec peu, et j'ai gagné. C'est un combat pour la dignité. S'il y a des preuves, la justice comprend que ce n'est pas du ressentiment.» Fatima E. complète: «Si quelqu'un souffre, et que la police ne peut pas l'entendre, peut-être que la police des polices le peut. Il y a une justice, mais il faut aller la chercher loin.» ◀



Angélique, victime de Claude Mardi. PHOTO YOHANNE LAMOULÈRE. TENDANCE FLOUE

(1) Le prénom a été modifié.

# Commissariat de Pontault-Combault : «Là où je croyais être protégée, ce fut ma mort»

**Armandina Bakutu Pena, Angolaise sans papiers, accuse un gardien de la paix, Jean-Pierre D., de l'avoir violée. Plusieurs collègues et ex-compagnes du fonctionnaire, aujourd'hui mis en examen, décrivent d'autres violences sexuelles.**

L'horizon d'Armandina Bakutu Pena est rétréci. La vie de cette ancienne comerçante angolaise est recroquevillée dans son petit appartement d'Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne), qu'elle occupe avec son conjoint électricien et ses trois enfants, nés en France. Faute d'avoir pu obtenir une carte de séjour, elle reste là «du matin au soir», assignée aux tâches domestiques. «C'est comme si j'étais en prison», résume-t-elle, installée sur un large canapé d'angle, dos à la fenêtre où se dessine une forêt. Depuis peu, elle évite même les rues de cette commune qu'elle arpente depuis deux décennies. «Ici, je ne me sens pas en sécurité.» Cette femme de 49 ans accuse Jean-Pierre D., le policier ayant enregistré sa plainte pour violences conjugales, de l'avoir violée à deux reprises à l'hiver 2023. «Traumatisée», elle espère déménager «pour reprendre [sa] vie». «Dès que je vois une voiture de police, je sens de mauvaises sensations. Là où je croyais être protégée, ce fut ma mort.»

## «Qui va savoir ?»

Sa voix se tord à l'évocation de ce 22 février 2023. Son conjoint, qu'elle accuse de l'avoir frappée par le passé, la menace. Elle appelle la police. Les agents lui disent d'aller porter plainte, ce qu'elle fait. Jean-Pierre D., 55 ans, la reçoit dans son bureau du commissariat de Pontault-Combault, à quelques kilomètres de chez elle, et ferme la porte, raconte-t-elle. A la fin de l'audition, le fonctionnaire lui demande une relation sexuelle; elle refuse. Mais le policier se rapproche d'elle, baisse son pantalon. Elle se remémore sa peur: «Il a la loi avec lui. Il peut m'expulser. Je me disais qu'il fallait que j'obéisse à ses ordres pour m'en sortir.» Car elle imagine le pire: «S'il me met une balle et qu'il me met dans le coffre de la voiture, qui va savoir?». Alors, «j'ai commencé à pleurer, mon cœur a saigné», se souvient Armandina Bakutu Pena, dont les larmes affleurent. Elle décrit une fellation. «Je n'avais jamais fait ça, même à mon mari, je n'aime pas ça.» Puis Armandina Bakutu Pena rentre chez elle, pleure et se douche.



Armandina Bakutu Pena à son domicile en Seine-et-Marne. PHOTO CYRIL ZANNETTACCI. VU

La même scène se reproduit un peu plus d'une semaine plus tard. Jean-Pierre D. l'appelle du commissariat et la convoque. Elle se présente mais son nom n'est pas sur la liste. Il vient la chercher à l'accueil, la fait entrer dans son bureau, et de nouveau ferme la porte. «La dernière fois, c'était sympa», lui assène le fonctionnaire, d'après l'ordonnance de mise en accusation. Il lui impose de nouveau une fellation. Armandina Bakutu Pena est dans un état de sidération. Devant nous, elle

s'effondre: «Pourquoi faire ça? En plus au commissariat! Là où je vais pour me protéger! Là où il y a le drapéau de la France!» Les questions se bousculent, et parfois leurs réponses: «Pourquoi ça m'arrive à moi? J'ai des soucis, je n'ai pas la carte de séjour, je n'ai rien, j'ai des enfants et des problèmes avec mon mari... Pourquoi?»

## «Regards insistants»

L'errance succède à la violence. Pendant des mois, Armandina Bakutu Pena est trimballée dans toute l'Île-de-France, de refuges en maison d'accueil pour fuir son conjoint. Les enfants suivent, leur scolarité est chamboulée. Une fois, par honte de ses conditions de vie, sa fille se cache d'une amie. «C'est là que j'ai pris ma décision», dit Armandina Bakutu Pena: celle de retourner chez son conjoint. On est à l'automne 2023. Elle y vit toujours aujourd'hui. Entre-temps, en octobre de cette même année, elle a déposé plainte

contre Jean-Pierre D., encouragée par une membre de l'association qui l'accompagne. Il faut du temps pour que le dossier parvienne jusqu'à l'IGPN. Armandina Bakutu Pena et son avocat y sont (enfin) bien reçus, en décembre 2023. Elle l'image: «Depuis que je suis allée là-bas, ma tête s'est reposée. J'ai vu qu'ils marchaient dans la vérité.» Cette fille d'un ancien policier se réjouit du travail de la justice et des excuses présentées par Jean-Pierre D. lors de la confrontation devant la juge d'instruction. Cette dernière résume ainsi les positions du mis en cause et leurs variations: «S'il affirme toujours que la plaignante a pu, par ses propos ou son attitude, engager une forme de séduction à son égard lui laissant penser qu'elle aurait souhaité un rapport sexuel avec lui, et qu'il indique avoir pensé, à la date des faits, qu'elle était consentante, il reconnaît désormais tant la matérialité des faits que l'absence de consentement d'Armandina Bakutu Pena.»

L'instruction permet d'auditionner huit autres femmes dont les plaintes ont été enregistrées par Jean-Pierre D., et qui font état de «regards insistants» et de remarques outrepassant largement le cadre de leurs dépositions. L'une est interrogée sur ses pratiques sexuelles. Une seconde se voit demander ce qu'elle portait sous son abaya.

## «Comme une proie»

Comme dans les autres affaires identifiées par Libération, ces violences sexistes et sexuelles se déplient dans les différents espaces de vie de l'accusé. Condamné en 2009 pour exhibition devant cinq façtrices, et suspendu deux ans de ses fonctions de policier, Jean-Pierre D. a réitéré auprès de deux collègues, sollicitant une masturbation de l'une d'elles, témoignent les intéressées dans l'enquête. A cette même fonctionnaire, il lance des «tu m'excites» quand il la croise, d'après l'ordonnance synthétisant l'enquête. Auprès de la juge d'instruction, cette agent exprime sa crainte de se retrouver seule avec Jean-Pierre D., se sentant «comme une proie qui ne pouvait pas lui échapper». Elle n'a jamais dénoncé les faits de peur de ne pas être crue. Le policier nie une partie des comportements que lui prêtent plaignantes et collègues, ou alors plaide une présomption de consentement, de la «drague lourde»; et reconnaît parfois avoir fait «une grosse bêtise». Il est appuyé par une capitaine qui balaye les accusations à son encontre, arguant que c'est «un homme à femmes et un queutard, comme il existe d'autres et ils ne sont pas pour autant des violeurs». Et dit Armandina Bakutu Pena que c'est «une connasse qui a dû jouer sa pute».

Plusieurs des ex-compagnes de Jean-Pierre D. décrivent, elles aussi, un «pervers», un «prédateur». La mère de son fils témoigne d'une relation d'emprise, émaillée de violences. «Parfois elle pleurait de douleurs pendant l'acte sexuel, sans que Jean-Pierre D. ne s'arrête», relate la juge d'instruction. Une autre de ses compagnes, qui a partagé sa vie durant près de dix ans, fait état de pratiques sexuelles forcées, de fellations auxquelles «elle ne pouvait pas échapper après ses crises». Reconnaissant avoir pu se montrer «insistant» avec ces femmes et avoir un «problème avec la sexualité» venu de violences de même nature subies dans son enfance, le policier conteste toute notion de contrainte.

Présumé innocent, Jean-Pierre D.

est en détention provisoire depuis

décembre 2023. Son procès devrait

se tenir au premier semestre 2026.

FABIEN LEBOUQU  
et MARLINE THOMAS  
DECREEUFOND